

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DES RELATIONS
 AVEC LES COLLECTIVITES
 TERRITORIALES
**Bureau de l'environnement
 Et de l'urbanisme
 AP/AP**

 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

ARRETE n° A 4703 portant modification des
 garanties financières fixées pour le site de stockage
 de déchets de la loge II sur la commune de
 Coulonges-Thouarsais

Z:\alsena\fichiers word\DOC
 WORD\alsena\ARRETE DIVERS\LA
 LOGE I décembre 07.doc

Le Préfet des Deux-Sèvres
 Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le livre V du code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2004 autorisant la création d'un centre de stockage de déchets ultimes au lieu –dit « La Loge II » sur la commune de Coulonges Thouarsais,

Vu la demande présentée par le SMITED le 12 septembre 2007 relative à la modification des garanties financières du complexe de gestion des déchets exploité sur la commune de Coulonges Thouarsais,

Vu la lettre de l'inspecteur des installations classées en date du 23 novembre 2007 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Annexe III : l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 novembre 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Périodes	Années	Montant HT en millions d'euros	Indice de la période Indice TP 01 novembre 2004 516,8
1	2005-2007	-	-
2	2008-2010	532	569,1
3	2011-2013	543	
4	2014-2016	556	
5	2017-2019	569	
6	2020-2022	583	
7	2023-2025	595	
8	2026-2028	333	
9	2029-2031	313	
10	2032-2034	293	
11	2035-2037	273	
12	2038-2040	253	
13	2041-2043	233	
14	2044-2046	213	
15	2047-2049	193	
16	2050-2052	173	
17	2053-2055	153	

Article 2 : les autres articles de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2004 susvisé demeurent inchangés.

Article 3 :Le Secrétaire général de la Préfecture, le sous-préfet de Bressuire, le Maire de Coulonges-Thouarsais et le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'au Président du SMITED.

Niort, le 28 décembre 2007

Le Préfet,

Régis GUYOT